

## **TOGO : UNE ENTREPRISE PHARMACEUTIQUE MISE EN CAUSE**

**Paris, 1 février 2011 – Les ONG Peuples Solidaires (France) et SADD (Togo) lancent un Appel Urgent en soutien aux 120 travailleuses et travailleurs licenciés de l'entreprise anglaise de produits pharmaceutiques SPRUKFIELD, installée en zone franche togolaise. Mobilisé-e-s pour réclamer de meilleures conditions de travail et de vie, ces travailleurs-ses s'étaient mis-e-s en grève en novembre dernier. Immédiatement remplacé-e-s par une nouvelle main-d'œuvre, ils-elles revendiquent aujourd'hui le respect de leurs droits fondamentaux, y compris en zone franche, et demandent leur réintégration immédiate.**

*« Nous travaillons sur des machines plus de neuf heures par jour, six jours sur sept ; aucun ouvrier de Sprukfield n'a jamais bénéficié d'un congé payé ; nous n'avons pas de contrat de travail et l'employeur refuse de reconnaître nos délégués syndicaux »* explique Koffi Agbegna Fayossey, l'un des délégués syndicaux de Sprukfield.

Depuis son installation, il y a quatre ans, dans la zone franche togolaise située à Lomé, Sprukfield profite d'avantages exceptionnels en matière sociale. Non seulement cette zone bénéficie de législations spéciales, moins protectrices que les lois nationales, mais les violations des droits y sont également tolérées. Ainsi l'entreprise Sprukfield ne fournit-elle ni contrat de travail, ni fiche de paie à ses employé-e-s et les fait travailler jusqu'à 63 heures par semaine sans pour autant rémunérer les heures supplémentaires au taux légal. Elle n'accorde ni congés payés, ni congés maternité. Le statut particulier de la zone franche lui permet en outre de ne pas reconnaître le syndicat auquel est pourtant affiliée une majorité de son personnel.

C'est pour demander une amélioration de leurs conditions de travail et le respect de leurs droits, qu'une majorité des employé-e-s de Sprukfield s'est mise en grève le 9 novembre dernier. Mais au lieu d'ouvrir le dialogue comme l'espéraient les grévistes, la direction de Sprukfield a décidé de licencier – avec l'autorisation de l'administration de la zone – les trois délégués syndicaux de l'usine et d'interdire aux autres grévistes de réintégrer leur poste. 17 ex-grévistes ont finalement accepté – afin d'être autorisé-e-s à reprendre le travail – de signer une lettre d'excuses par laquelle ils accusent les trois délégués syndicaux de les avoir obligés à faire grève et s'engagent à ne plus revendiquer leurs droits ni approcher les ex-grévistes. La direction leur a également imposé de participer à une cérémonie dite de « délivrance », conduite par un pasteur.

Peuples Solidaires et SADD lancent une campagne de lettres pour demander au Premier ministre togolais d'intervenir en faveur des travailleurs-ses mobilisés de Sprukfield, et faire ainsi respecter les droits fondamentaux de ses citoyens en zone franche.

### **Contact presse :**

Fanny Gallois : 01 48 58 21 85 / 06 19 89 53 07

[f.gallois@peuples-solidaires.org](mailto:f.gallois@peuples-solidaires.org)

> *Nous pourrions vous mettre en contact avec SADD au Togo sur demande.*

### **Peuples Solidaires (en association avec ActionAid)**

Fondée en 1983, Peuples Solidaires est une association de solidarité internationale.

Ses 10 000 membres et 70 groupes locaux soutiennent les hommes et les femmes qui, partout dans le monde, luttent pour leurs droits. Peuples Solidaires informe le public, mobilise les citoyens, alerte les médias, fait pression sur les décideurs et appuie les organisations de la société civile au Sud. Ses deux priorités sont la souveraineté alimentaire et la dignité au travail. Depuis 2009, Peuples Solidaires est associé au réseau international ActionAid. [www.peuples-solidaires.org](http://www.peuples-solidaires.org)

**SADD (Solidarité et action pour le développement durable)** est une ONG togolaise qui lutte pour la défense et la promotion des droits des travailleurs-ses au Togo. Elle mène, depuis plusieurs années, des études sur les conditions de travail, notamment dans la zone franche du pays. Elle dénonce d'ailleurs l'inconstitutionnalité de la loi qui a permis la création de cette zone et milite afin que les accords signés pour la zone franche respectent le code du travail togolais et les normes internationales du travail.